MUNICIPALITE
CH-1169 YENS

Yens, le 29 mai 2024

Préavis municipal 2024-04
Demande de crédit de Fr. 298'000.00 pour l'aménagement de l'arrêt bus CarPostal ligne 10.727 « Yens, Gare » - étape 1; des travaux d'aménagement des accès de la Gare, de l'agrandissement de ses parkings et de la réfection de la route de la Gare.

La Municipalité de Yens

au

Conseil communal de Yens

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

En juillet 2014, la Municipalité a initialisé une réflexion et une étude préliminaire sommaire de réfection de la route de la Gare, dont la vétusté est avérée. Les MBC[1] se sont approchés de la commune, en juillet 2019, pour faire part de leur projet de modernisation de la halte ferroviaire de Yens.

A ce titre, en mai 2020, la Municipalité a préparé le préavis 2020-01 à l'approbation du Conseil Communal pour obtenir un crédit de Fr. 66'000.- en vue de procéder à l'étude de l'aménagement des accès de la Gare MBC, de l'agrandissement de ses parkings et de la réfection de la route de la Gare. Le Covid est venu perturber le fonctionnement de nos institutions, notamment avec l'interruption des séances du Conseil communal. Devant cette situation et après en avoir référé à la Préfecture, la Municipalité a pu aller de l'avant dans l'engagement de ce crédit, ce dont votre Conseil a été informé a posteriori une fois le pic de la crise passé.

Dans le cadre des études menées et des pourparlers avec le canton, spécialement la DGTL, de nombreux échanges sur la possibilité d'aménager un parking P+R[2] de 30 places de stationnement au nord des voies de chemins de fer ont été traité (aménagement en emprise sur la SDA[3] plutôt que sur du terrain ferroviaire comme initialement planifié).

Dans un premier temps, malgré une situation de blocage, la Municipalité a accompagné et influencé le projet MBC afin de préserver la situation de fait, à savoir l'existence de 19 places de stationnement sur la parcelle MBC, avec la résolution et la détermination d'augmenter cette offre.

[1] MBC Transports de la région Morges – Bière – Cossonay
[2] P+R Parking – Relais ou Parking + Rail ou Parking à voitures ; B+R Parking à vélos ; 2RM Parking pour 2 roues motorisés
[3] SDA Surface d'assolement

Chemin de la Poste 2 - Tél. 021 800 40 76 - e-mail : greffe@yens.ch

Les choses ont ensuite évolué. Les MBC ont soumis à l'enquête publique leur projet de modernisation de la gare qui a obtenu une autorisation de construire de l'OFT[4], le 12.01.2024. La gare de Yens est en cours de métamorphose entre mars et octobre 2024.

Dès 2023, grâce au lobbysme appuyé de la Municipalité, aidé par l'ARCAM[5] et les MBC, la situation s'est débloquée. La DGMR[6] - Planification a fait étudier le développement du réseau de bus de l'ouest morgien. La DGMR, puis la DGTL se sont prononcées favorablement au développement d'un P+R, réclamé et justifié dans des études régionales antécédentes.

Le 08.11.2023, la DGMR – Planification a institué la ligne de bus 10.727 Allaman, gare – Lavigny – Yens, gare. L'exploitation de ladite ligne a été confiée à CarPostal SA. Elle sera mise en service le 15.12.24, au prochain changement d'horaire des transports publics. Un sondage informel auprès de nos concitoyens tend à dire que cette nouvelle ligne de bus qui disposera d'un arrêt au village (et selon la nécessité au Moulin au Loup), est plutôt bien accueillie et correspond à un besoin.

Votre Conseil Communal a été régulièrement tenu informé de l'évolution et des difficultés du projet, liées, à des décisions politiques, à la complexité des procédures légales fédérales et cantonales et à certains processus contradictoires.

Devant ce retournement et au vu de la soudaine urgence de la situation (coordonner et construire une partie de l'infrastructure arrêt bus, en marge et dans le cadre du chantier actuel MBC), la Municipalité a mandaté 3 intervenants qui travaillent en pool (un ingénieur en génie civil, un ingénieur trafic et un architecte paysagiste).

Les démarches et les études de la réfection de la route de la Gare ont démarré depuis 2019. Différentes séances avec les instances cantonales ont permis de définir les objectifs. Le cadre initial a évolué et le projet s'est vu augmenté et questionné :

- par « l'arrivée » de la nouvelle ligne de bus 10.727
- et également par un projet de développement immobilier de la « parcelle Virchaux », qui accueillerait à terme 16 logements et un garage à voitures enterré

Ces nouveaux éléments ont été intégrés, avec des incidences importantes sur le planning initial.

La volonté est d'améliorer les flux de trafic, la sécurité des usagers (automobiles, vélos, piétons), la qualité de service et l'image de ce lieu emblématique de notre village.

2. Informations et considérants

La bonne compréhension de la demande de crédit de l'étape 1, passe par une présentation sommaire du projet d'ensemble et des diverses démarches entreprises à ce jour. Ce chapitre est consacré à un survol des principaux éléments et considérants de l'étude.

Le BAM et la Route de la Gare, un peu d'histoire

1895 Inauguration de la ligne de ch. de fer du BAM, pose probable conduite d'eau potable

1907 Redressement de la route de la Gare, (pose de la conduite d'eau potable ? 1902)

1929 Aménagement du Stand de tir, à la route de la Gare

1943 Electrification de la ligne de chemin de fer du BAM

1949 Elargissement, réfection probable de la route de la Gare

1957 Construction du Garage Perazi, carrefour Outoz, près du stand

1972 Construction du collecteurs EC + EU-ERM, tronçon inférieur Gare à Outoz

---

[4] OFT Office fédéral des transports
[5] ARCAM Association des communes de la Région Morgienne
[6] DGMR Direction générale de la mobilité et des routes, division Planification

1977 Construction du collecteurs EC + EU, tronçon supérieur Outoz à Village

1979 Reconversion du stand de tir, transformé en habitation

1980 Etablissement, aménagement du trottoir de la route de la Gare (Gare à Village)

1995 Remplacement conduite d'eau potable de route de la Gare (Gare à Village – PE160)

Réfection de la chaussée et des trottoirs

Malgré l'entretien courant, l'état de précarité du tronçon de chaussée de la route de la Gare, situé entre la Place de la Gare – Outoz - Etang (Km 5525 – 6230) est avancé. La couche d'usure est l'objet d'un faïençage important et généralisé. 4 carottages du revêtement et 3 sondages du corps de chaussée, entrepris par un laboratoire routier spécialisé, ont permis de vérifier les portances et de dimensionner le nouveau revêtement. Les éléments de voirie tels que les couvercles de chambres, les capes de vannes seront remplacés ou pour le moins remis au profil.

La réfection portera sur une longueur de 850 m pour une largeur moyenne de 5.90 m. Le marquage à la peinture sera réfectionné et adapté à la nouvelle situation (voir Modération de trafic).

L'aménagement du trottoir de la route de la Gare date des années 1980, soit ~45 ans. Depuis lors, quelques réfections ponctuelles ont été réalisées. Les bordures et les gueulards d'absorption des eaux pluviales seront remplacés. Les trottoirs élargis à minimum 2.00 m (où le gabarit routier le permet) et conforme au concept général sera remis à neuf.

Mobilité douce, piétons et vélos

Le « Schéma directeur des déplacements de 2016 » intègre plusieurs mesures visant à réorganiser les déplacements et faire évoluer les comportements de mobilité au sein de la localité élargie.

La volonté affirmée est d'améliorer et d'encourager la mobilité douce. Des travaux de sécurisation importants ont été entrepris, aux travers de différents chantiers, en faveur des piétons et des vélos :

- 2018, trottoir rue du Petit – Carroz, Sus-Vellaz Ouest
- 2019, accès piétons et vélos, collège du Rossé, chemin de Praillon, chemin du Rossé
- 2020, zone 30 km/h, route de la Boironne, Moraine, Chanta Merloz
- 2022, la commune rejoint le réseau de vélos électriques en libre-service *« pick-e-bike »*
- 2022, trottoir rue du Carroz, rue de l'Etang (RC60, en traversée), Grand-Vigne nord
- 2023, trottoir rue Miéville, place de la Cité
- 2024, à venir, trottoir route de l'Etraz

Le quartier et la rue de la Gare, jusqu'à celles du Château et de la Grand-Vigne font partie du concept et subiront les adaptations et les mues nécessaires.

Eclairage public

La route de la Gare est équipée de ~15 lampadaires. Selon la LRou[7], la mise en place, l'exploitation et l'entretien de l'éclairage public est à charge de la commune territoriale, (à l'identique des trottoirs). Une étude lumino-technique à réaliser permettra d'évaluer le remplacement et le repositionnement des luminaires à équiper d'un éclairage basse consommation.

[7] LRou Loi sur les routes ; art. 21 « L'éclairage est à la charge des communes … »

Modération de trafic, arrêts bus

Au début des années 2000, il y environ 25 ans, la gare MBC avait fait l'objet d'un réaménagement complet par ladite compagnie. A cette époque, la Municipalité avait saisi l'occasion de mettre en œuvre une modération du trafic de la RC60 dans ce secteur. Au droit de la place de la Gare, un seuil ralentisseur (modérateur de vitesse) avec passage-piéton avait été aménagé. Plus loin, à droite en montant, un faux trottoir bordé de potelets métalliques (restriction de largeur) a été réalisé. En 2013, situés au droit de la gare, les 2 arrêts du bus (affectés exclusivement au transport scolaire). A relever que les 2 arrêts sont symétriques, l'arrêt « montant » inséré en baignoire est inutilisé (car inutilisable) de par ses dimensions trop restreintes.

Sur la base des esquisses du « Schéma directeur des déplacements – 2016 », le spécialiste en trafic a proposé des mesures de modération de trafic optimisées et compatibles au réaménagement des 2 futurs parkings et de trois arrêts bus de la gare, dont l'arrêt « Yens, Gare » aménagé en dent de scie et largement inséré sur la parcelle MBC.

Malgré les restrictions imposées, il est notoire que la limitation de vitesse 50 Km/h dans le secteur du carrefour de la rte de la Gare avec le chemin d'Outoz n'est pas respectée. Le spécialiste mandaté a étudié des mesures complémentaires, en la forme de chicanes et de rétrécissements de largeur, qui seront placés dans le projet. A l'extrémité supérieure de la route de la Gare, vers la fontaine de la Laiterie, sera implanté l'arrêt bus « Yens, Village ».

La mise en place d'un tronçon à vitesse réduite à 30 km/h au droit de la gare est envisageable, une démonstration du besoin et de justification doit être réalisée.

Pour une mise en conformité de la signalisation, un portail d'entrée en zone 30 km/h sera posé en bas du chemin de la Léchère.

Infrastructure

Hormis la réfection et les réaménagements en surface proprement dite, l'étude s'est concentrée sur l'état des réseaux souterrains. Les infrastructures ont suscité les réflexions et nécessitent les réfections suivantes :

a) les assainissements sont situés hors chaussée, ils ont fait l'objet d'investigations, à savoir, un nettoyage et un contrôle télévidéo ; pour le tronçon inférieur de la route de la Gare, chemisage des collecteurs EU - ERM DN300 et EC – communal DN700 sur ~190 m ; tronçon supérieur reconstruction des collecteurs EU - ERM DN250 et EC – communal DN500 (actuellement DN400) sur ~230 m ; création de 2 chambres complémentaires sur les collecteurs principaux ; dédoublement du collecteur ERM par un collecteur EU communal sur ~80 m, permettant de normaliser les raccordements de 8 habitations situées entre les chemins de Rochefort et d'Outoz

b) aménagement d'une zone de rétention EC de ~300 m3, en amont du ch. d'Outoz ; cet aménagement « anti-crue » sécurisera les bâtiments les plus vulnérables du « talweg de la Gare »

c) conduite d'eau potable, défense incendie, ce réseau a été intégralement remplacé en 1995, aucuns travaux ne sont nécessaires

d) gaz, électricité, téléphone, téléréseau ; chacun des services industriels sera contacté pour connaître les besoins en réfection ou en extension de leur réseau

Quatre étapes d'aménagement envisagées

Plusieurs préavis de demande de crédits d'investissement seront déposés relativement à la réalisation des travaux. Deux à trois étapes, (place de la gare – RC60 et ses abords, tronçon inférieur place de la gare - Outoz puis tronçon supérieur Outoz – Château – Grand-Vigne) seront nécessaires, compte tenu de la coordination avec les MBC et CarPostal et surtout des impératifs financiers communaux (étalement des investissements).

Le projet communal de réfection de réaménagement des accès à la Gare, de l'agrandissement de ses parkings et de la réfection la route de la Gare est décrit sommairement. Les réalisations se déclineront en 4 étapes qui sont :

Etape 0 en cours	Aménagement du parking Est de 21 places, sous maîtrise d'ouvrage et aux frais des MBC, en compensation de l'actuel stationnement aboli (8 pl. Ouest + 11 pl. Est = 19 places) ; à noter que quelques places disposeront de bornes de recharge pour les véhicules électriques
Etape 1 à très court terme	Aménagement de l'arrêt bus « Yens, Gare », en synergie avec les travaux MBC, pour une mise en service au 15.12.24 / objet du préavis municipal
Etape 2 à court terme	Réfection de la route de la Gare, aménagement définitif des arrêt bus « Yens, - Gare » et « Yens, Village », horizon de réalisation 02-12.2025
Etape 3 à moyen terme	Aménagement parking nord de 30 places de stationnement P+R, horizon de réalisation 2026 - 2027

3. Exposé des motifs

Ligne 10.727 - « Yens, Gare », « Yens, Village », « Yens Moulin au Loup »

Sur le territoire communal, la ligne 10.727 disposerait à terme de 3 arrêts avec des caractéristiques propres envisagés :

a) « Yens, Gare », arrêt tête ou fin de ligne, comprenant 3 espaces :

a1) arrêt descendant, bloquant, en chaussée, conforme LHand, longueur 20.00 m ; cet arrêt servira également à accueillir le bus scolaire MBC

a2) arrêt montant, par nécessité de la mise à l'heure (ligne ferroviaire – ligne de bus), l'arrêt se situera hors chaussée et dû à la configuration des lieux, sur la parcelle 598 Transports de la région Morges-Bière-Cossonay SA ; arrêt conforme LHand

a3) arrêt montant pour bus scolaire MBC, en chaussée non conforme LHand

b) « Yens, Village », arrêt bloquant sur une voie pour deux sens, en chaussée, en dessous de la Fontaine de la Laiterie, au carrefour rte de la Gare – Grand-Vigne - Léchère, conforme LHand

c) « Moulin au Loup », imaginé au carrefour Abbaye – Rte de l'Etraz, l'arrêt serait positionné au Moulin au Loup ; cet arrêt est sujet à justification

d) les arrêts seront conçus pour accueillir le bus articulé 18.00 m ; bien que la ligne soit exploitée *a priori* avec un bus de 12.00 m

« Yens, Gare », arrêt montant, étude de variantes

En tenant compte des contraintes d'aménagement, le projet de l'arrêt montant « Yens, Gare » a abouti à deux variantes :

variante 1	arrêt en baignoire – encoche en bord de chaussée sur 20.00 m (ne permettrait que très difficilement d'accueillir les bus articulés de 18.00 m ; double mouvement en courbe pour s'aligner au quai)
variante 2	arrêt en dent de scie (permet sans manœuvre de s'aligner au quai, un seul mouvement en courbe)

La variante 2, la plus efficiente, a été retenue. Le souhait est d'aménager un arrêt de bus intégrant des aspects environnementaux avec des surfaces perméables ainsi que du mobilier.

Equipements

Les MBC ont la volonté d'uniformiser le mobilier et les équipements des haltes et des places de gare de la ligne du BAM, (abri d'attente train, couvert à vélos, arceaux à vélos). Ces éléments sont pris en charge financièrement par la compagnie.

Infrastructures, réseaux souterrains

Les infrastructures nécessaires au projet consistent à mettre en place les éléments suivants :

a) diverses canalisations relatives à l'évacuation des eaux
b) des tubes de protection de câbles pour éclairage public, panneau de signalisation éclairé et d'information rétro-éclairé, selon nécessité

Etape 1, réalisation

La réalisation de l'étape 1 est strictement limitée à l'aménagement de la place de l'arrêt bus pour la ligne CarPostal 10.727« Yens, Gare » rubrique a2).

Planning de l'étape 1, projet, autorisation, réalisation, mise en service

Le planning général provisoire en vue de la réalisation et de la mise en service de l'étape 1 « Yens, Village – aménagement provisoire » et « Yens, Gare » est le suivant :

24.05.24	approbation du projet par la Municipalité et par CarPostal SA
27.05.24	dépose du préavis de demande de crédit d'investissement au Conseil Communal
31.05.24	dépose de demande à DGMR pour obtenir un cofinancement
31.05.24	dépose de la demande auprès de MBC LChf[8] 18M et cas échéant, procédure d'enquête publique LATC
06.24	séance avec l'AVACAH[9] ; examen du projet général route de la Gare, validation de bordures et d'installations LHand
14.06.24	retour appels d'offre (avenant au contrat de l'entreprise de génie civil du projet MBC, paysagisme, éclairage publique, marquage - signalisation)
24.06.24	séance du Conseil Communal, crédit d'investissement 1ère étape d'aménagement
~30.06.24	retour de la consultation MBC LChf 18M et cas échéant, liquidation enquête publique LATC
08-10.24	travaux génie civil, aménagement de l'arrêt bus « Yens, Gare », en adéquation avec les travaux MBC
11.24	travaux de paysagisme, marquage - signalisation
12.24	essai et équipement des arrêts CarPostal « Yens, Gare » et « Yens, Village » (aménagé à titre provisoire dans un premier temps)
15.12.24	mise en service de la ligne CarPostal 10.727

4. Modalités financières

Devis général, enveloppe globale

Au stade des études actuelles, l'enveloppe des 4 étapes décrites dans le chapitre précédant est estimée à ~Fr. 3'000'000.00 (précision +/- 30 %), comprenant les travaux pour l'ERM de ~Fr. 300'000.00, les subventions cantonales envisageables pour ~Fr. 500'000.00 et la part

[8] LChf Loi fédérale sur les chemins de fer
[9] AVACAH Association Vaudoise pour la Construction Adaptée aux personnes Handicapées

restante à la charge de la commune qui s'élèverait à ~Fr. 2'200'000.00. Comme spécifié, ces investissements seront étalés financièrement sur 2 à 3 ans minimum.

Devis de l'étape 1, demande de crédit

Le devis est basé sur la soumission de l'entreprise adjudicatrice des travaux principaux de la modernisation de la Gare MBC et de divers prix complémentaires. Formellement un avenant au contrat principal sera établi et signé entre la Municipalité et l'entreprise. Les travaux annexes ont été estimés par l'ingénieur. Ils feront l'objet de demande d'offres, le moment venu.

Le devis général est basé sur les prix des premiers soumissionnaires - adjudicataires. La part des travaux imprévus est estimée à 10 %. Le montant total des travaux (TTC) y compris honoraires se monte à **Fr. 298'000.00** (précision +/- 10 %). Le devis détaillé par poste se présente comme suit :

Art.	DESIGNATION		-3	PAR COMPTE ROUTE	PAR COMPTE EPURATION	TOTAL
	CENTRE DE CHARGE			430	460	
1	**Génie civil**					**fr. 205'000**
1.1	Génie civil épuration EU-EC	m1	20		fr. 8'000	
1.2	Génie civil route, place, arrêt bus	m2	600	fr. 197'000		
3	**Paysagisme**					**fr. 18'000**
3.1	Paysagisme	p	11	fr. 18'000		
4	**Travaux divers et annexe**					**fr. 8'000**
4.1	Marquage, signalisation			fr. 1'500		
4.2	Conventions, Tgéométriques, Rétablissmt pts limite			fr. 5'000		
4.3	Contrôle TV			fr. 500		
4.4	Contat bâtiments, accès, clôtures			fr. 500		
4.5	Assurance MO-TC			fr. 500		
	Total travaux			fr. 223'000	fr. 8'000	**fr. 231'000**
5	**Divers, imprévus, travaux annexes**		**10%**	fr. 22'000	fr. 1'000	**fr. 23'000**
	MONTANT DES TRAVAUX			fr. 245'000	fr. 9'000	**fr. 254'000**
6	**Honoraires bureau d'ingénieurs**					
6.1	Ingénieur Trafic			fr. 5'000		fr. 5'000
6.2	Architecte paysagiste			fr. 10'000		fr. 10'000
6.3	Etude et direction des travaux			fr. 28'000	fr. 1'000	fr. 29'000
	MONTANT TOTAL ESTIMATIF TTC			fr. 288'000	fr. 10'000	**fr. 298'000**

La répartition des coûts par centres de charge du plan comptable communal est la suivante :

430 Routes	Fr.	288'000.-
460 Epuration	Fr.	10'000.-
Total (TTC)	**Fr.**	**298'000.-**

Cadre légal, financement communal

« L'arsenal législatif » en matière de transport public[10] encadre le domaine et charge de missions les 4 partenaires que sont la Confédération, le Canton, la Commune et les Compagnies de transport. Extrait de la législation et pour le projet spécifique, les communes :

- réalisent, en fonction du contexte local des interfaces de transport, notamment des parkings d'échange et des stations vélos, en collaboration avec le Canton et les entreprises de transports publics
- élaborent ou révisent les planifications directrices et les plans d'affectation nécessaires à la réalisation de ces infrastructures

Subvention cantonale « interface de transport de voyageurs »

Une demande sera adressée par la Municipalité à la DGMR pour obtenir un cofinancement au taux maximum de 50 %, pour une partie de l'infrastructure, soit un montant espéré de ~Fr. 78'000.00.

Financement

L'investissement à consentir nécessite Fr. 298'000.00. Le financement sera amorti sur 20 ans pour la partie route, sous réserve de la subvention cantonale « interface de transport de voyageurs » de Fr. 78'000.00. Le financement des travaux sera assuré comme suit :

Amortissement sur 20 ans	Fr.	288'000.00
Prélèvement à fonds de réserve	Fr.	10'000.00
Total du financement (TTC)	**Fr.**	**298'000.00**

Charges d'exploitation

Cet investissement entraîne quelques nouvelles charges d'exploitation, notamment les espaces verts créés sur la place de la gare, le tout étant réglé dans la convention à passer avec les MBC. Globalement, les effets ne sont pas significatifs sur le budget d'exploitation communal annuel.

[10] Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), art. 1 et 3 ; Ordonnance fédérale sur l'aménagement du territoire (OAT), art. 47 ; Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), art. 1, 25, 27, 35, 36, 38b, 40 et 41 ; Loi cantonale sur les routes (LRou), art. 8 ; Loi cantonale sur les transports publics (LTPu), art. 1 et 2.

5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE YENS

- vu le Préavis de la Municipalité,
- entendu le rapport de la Commission des Finances et de la Commission ad hoc,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 298'000.00 pour l'aménagement de l'arrêt bus CarPostal ligne 10.727 « Yens, Gare » - étape 1 ; des travaux de réfection des accès de la Gare, de l'agrandissement de ses parkings et de la réfection de la route de la Gare.

2. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux.

3. d'admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt.

Adopté par la Municipalité le 29.05.2024 suite à une circulation interne du préavis.

Délégués municipaux :
M. Jean-Luc André, Syndic
M. Jonathan Lüthi, Municipal, en charge des Routes
M. Stéphane Boss, Municipal en charge des Finances.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic	La Secrétaire
J.-L. André	I. Blanc

Mis à disposition du bureau du Conseil communal le 31 mai 2024

Annexes : 2 plans, 2 coupes A4 arrêt bus CarPostal ligne 10.727 « Yens, Gare »

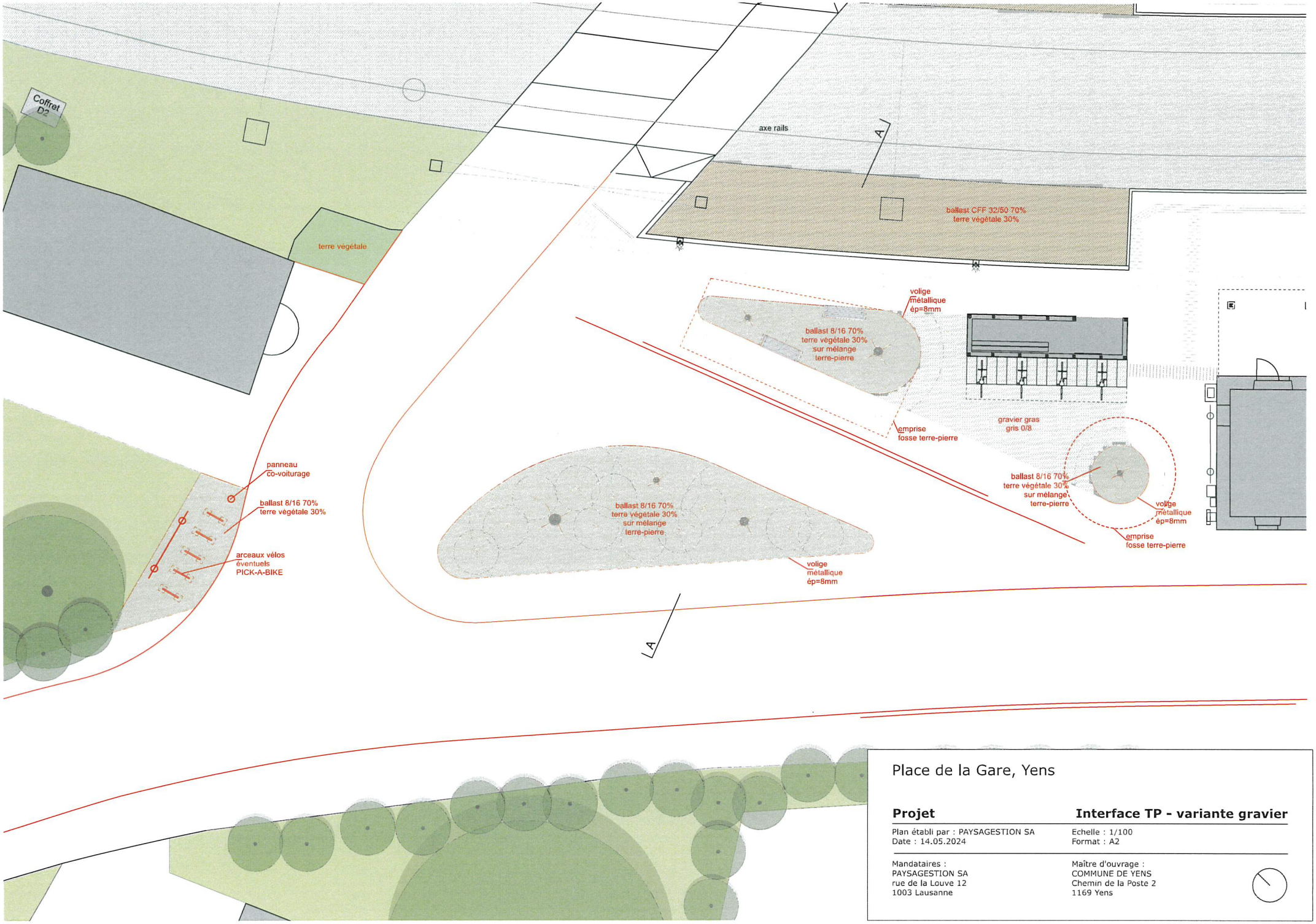

Place de la Gare, Yens

Projet — **Interface TP - variante gravier**

Plan établi par : PAYSAGESTION SA
Date : 14.05.2024

Echelle : 1/100
Format : A2

Mandataires :
PAYSAGESTION SA
rue de la Louve 12
1003 Lausanne

Maître d'ouvrage :
COMMUNE DE YENS
Chemin de la Poste 2
1169 Yens

Place de la Gare, Yens

Dossier 18M **Coupe A-A**

Plan établi par : PAYSAGESTION SA
Date : 16.05.2024

Echelle : 1/25
Format : 420X850

Mandataires :
PAYSAGESTION SA
rue de la Louve 12
1003 Lausanne

Maître d'ouvrage :
COMMUNE DE YENS
Chemin de la Poste 2
1169 Yens

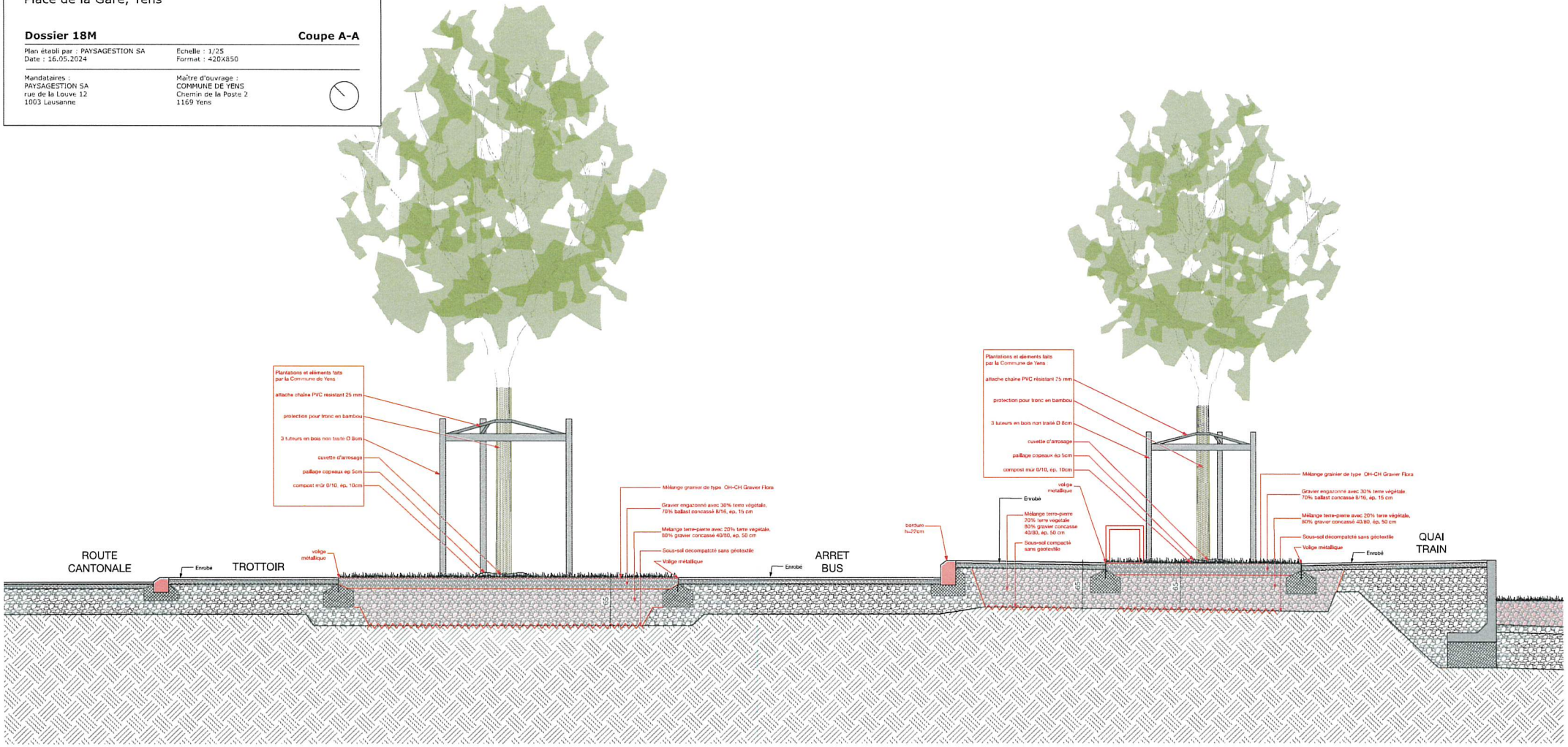

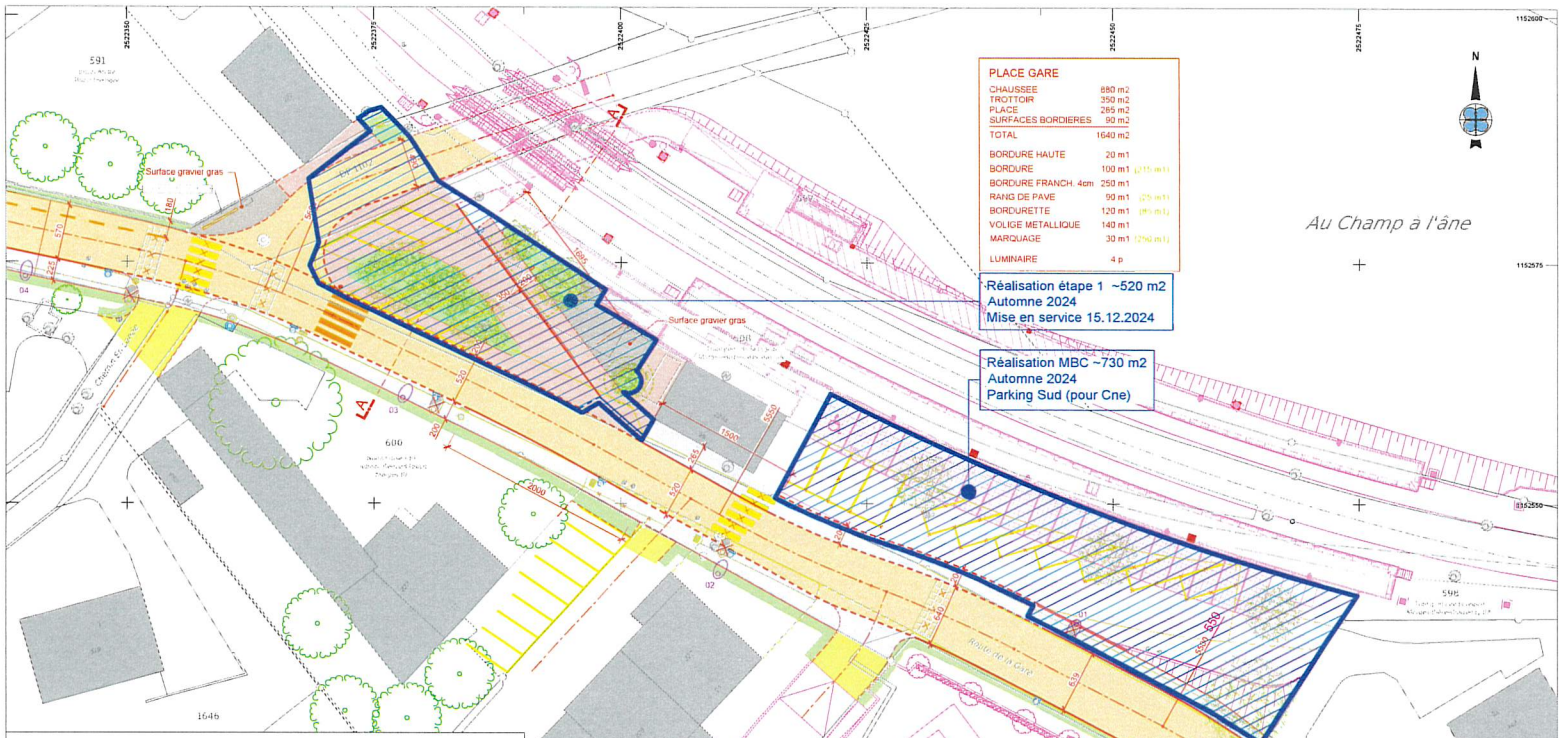

COMMUNE DE YENS

LIGNE DE BUS 727 - CAR POSTAL
ALLAMAN, GARE - LAVIGNY - YENS, GARE

AMENAGEMENT D'ARRETS DE BUS

PLAN NO
110 361.102-21

FORMAT	AFFAIRE
63 x 60	110 361.102

ECHELLE 1:250

04.04.2024	ATH	RCX
22.05.2024	ATH	RCX

SITUATION

ARRET "GARE"
SUPERSTRCTURE - ESQUISSE V6.0
ETAPE DE REALISATION - 2024

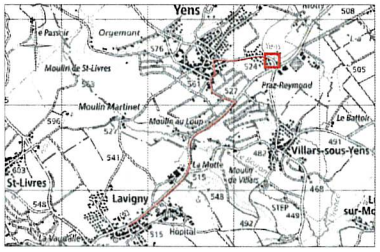

BBHN SA
Ingénieurs EPF-HES
Géomètres brevetés
GEOMATIQUE • GENIE CIVIL • AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

copyright
Membre bureau SIA

LEGENDE

Existant	A démolir	Projeté	
			Chaussée
			Trottoir
			Place
			Surface bordière de raccordement
			Surface aménagée, surface verte
			Fosse d'arbre (mélange terre-pierre)
			Bordure de chaussée, bordure H= 22 cm
			Bordure franchissable hauteur 7 cm
			Bordure franchissable hauteur 4 cm
			Rang de pavés
			Bordurette, volige métallique
			Bord de route
			Axe chaussée
			Hectométrage projet
			Kilométrage "STRADA"
			Marquage jaune
			Marquage blanc
			Poteau plastique "POLE CONE", PC118 ou analogue
			Arborisation
			Luminaire
			Projet MBC

COMMUNE DE YENS
ROUTE DE LA GARE

MISE EN SEPARATIF, EAU POTABLE
REFECTION DE CHAUSSEE

PLAN NO	
110 361.102-02	
FORMAT 105 x 60	AFFAIRE 110 361.102
ECHELLE 1:50	

22.05.2024	AIH	RCX

COUPES TYPES

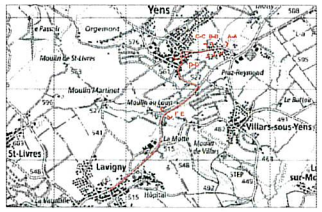

BBHN SA GEOMATIQUE • GENIE CIVIL • AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
Ingénieurs EPF+HES
Géomètres brevetés

Coupe type A-A, 1:50

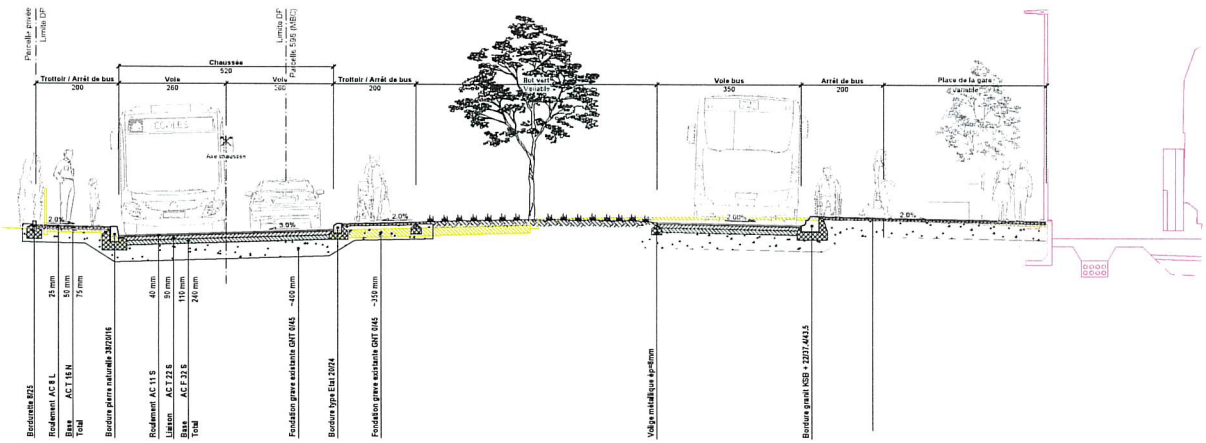

Coupe type B-B, 1:50

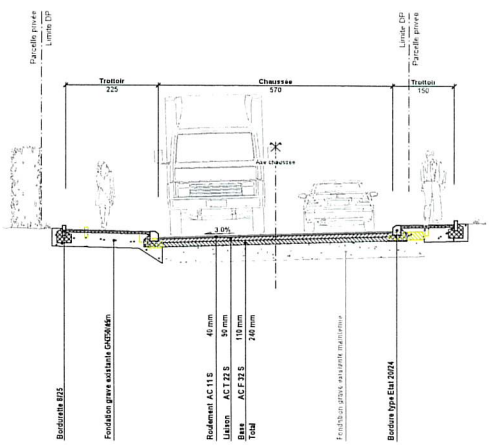

Coupe type C-C, 1:50

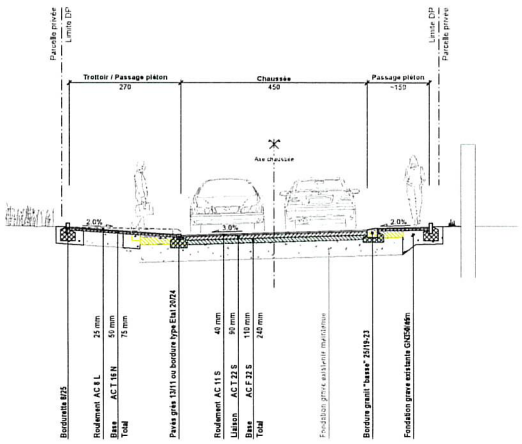

Coupe type D-D, 1:50

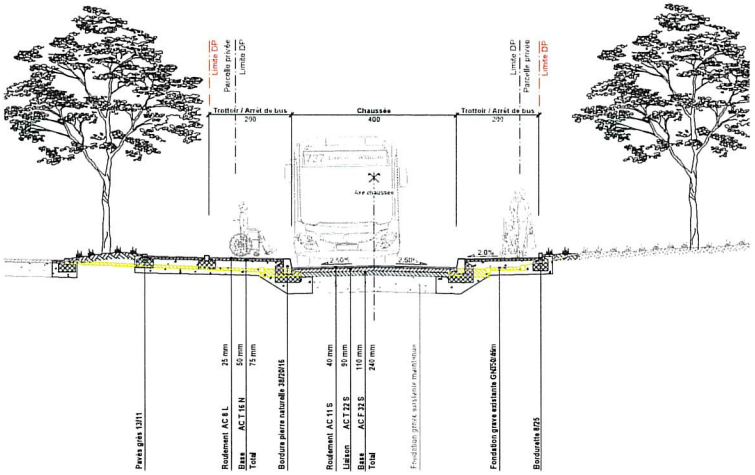

Coupe type E-E, 1:50

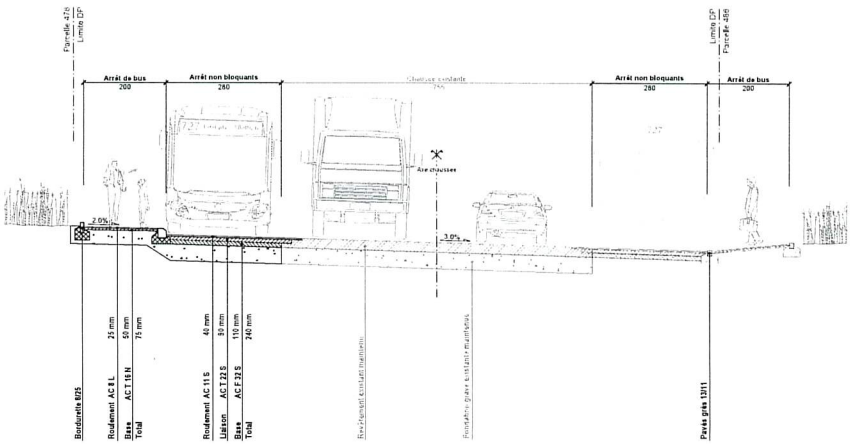

copyright
Membre BureauSIA

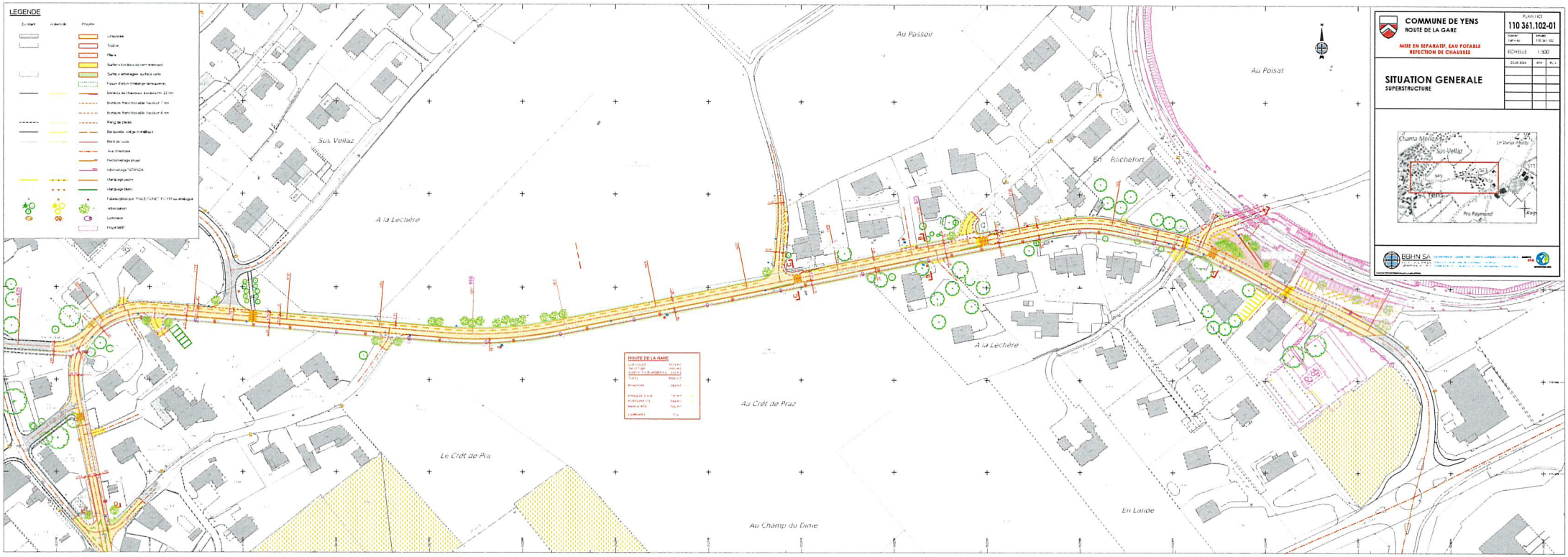
LEGENDE
Existant
A démolir
Projeté
Chaussée
Trottoir
Place
Surface bordure de remontement
Surface végétalisée surface verte
Fosse drainante (massif végétalisé)
Bordure de fractionnement (bordure H= 22 cm)
Bordure transformable hauteur 7 cm
Bordure transformable hauteur 4 cm
Rang de pavés
Bordure voirie métallique
Bord de route
Axe chaussée
Marquage jaune
Marquage blanc
Mobilier
Luminaire
Projet MEP
Au Passoir
Au Poisat
Sus Vellaz
A la Lechère
En Rochefort
A la Lechère
Au Crêt de Praz
Le Crêt de Pra
Au Champ du Dinne
En Lande
ROUTE DE LA GARE
COMMUNE DE YENS
ROUTE DE LA GARE
MISE EN SEPARATIF, EAU POTABLE
REFECTION DE CHAUSSEE
PLAN N°
110 361.102-01
ECHELLE
1:500
SITUATION GENERALE
SUPERSTRUCTURE
Chanta-Merlon
Sus-Vellaz
Le Vieux Moulin
Pra Raymond
BGHN SA

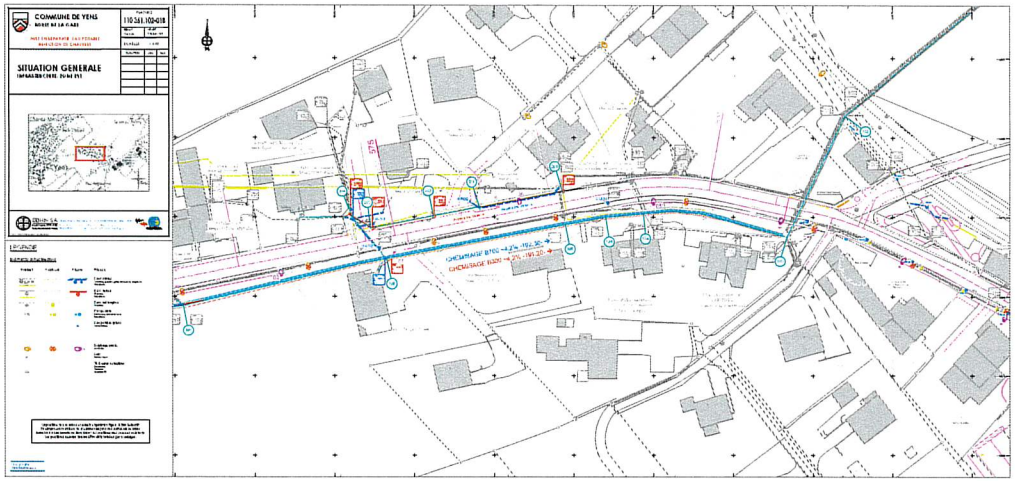
COMMUNE DE VENS
110.361.100-01B
SITUATION GENERALE
LEGENDE

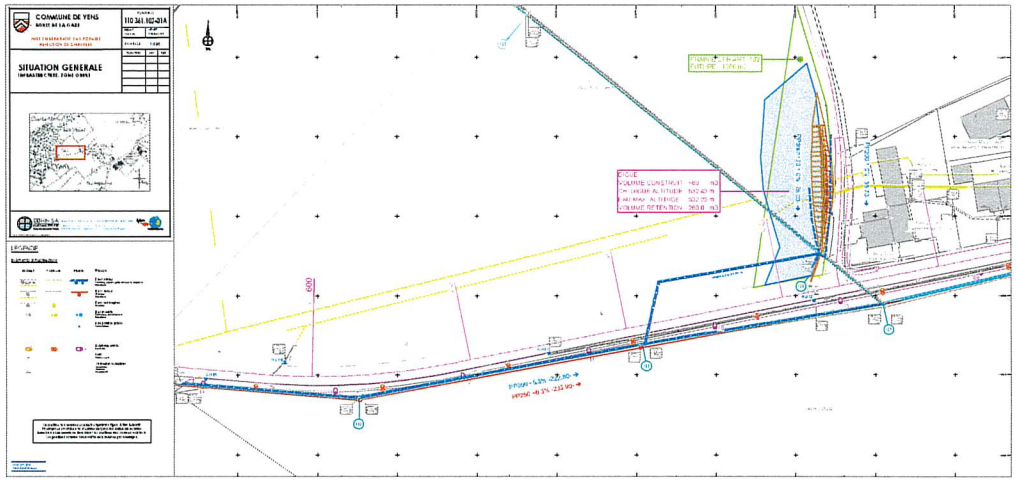
COMMUNE DE VENS
110.361.102-01A
SITUATION GENERALE
LEGENDE